



La Lettre du Solaire

Janvier 2010 / Vol 10 N°1

Publiée par CYTHELIA sarl,
La Maison ZEN, Chef Lieu, F-73 000 Montagnole
Tel+ 33(0)4 79 25 31 75 Fax+ 33(0)4 79 25 33 09
Editeur: Alain Ricaud, ar@cythelia.fr, Rédaction : Mamadou Kane

Sommaire

| | | | |
|--|----|--|----|
| • Editorial | 2 | Cap-Vert | 10 |
| Les spéculateurs et l'Etat providence | 2 | Installations records en Afrique | 10 |
| • Tendances mondiales | 4 | • Technologies | 10 |
| Les meilleures politiques solaires | 4 | Premier super-réseau ENR..... | 10 |
| • Programmes nationaux | 4 | • Compagnies | 11 |
| Etats-Unis | 4 | Google..... | 11 |
| Boom du solaire au cours de la décennie | 4 | Azure Power..... | 11 |
| Quelle rentabilité pour le PV résidentiel ? | 5 | • Evénements | 11 |
| Espagne | 6 | 2 .4 milliards € de l'UE aux pays pauvres..... | 11 |
| Les acteurs pour une nouvelle régulation | 6 | La Banque Mondiale récompense 26 projets | |
| Premières attributions de 2010 | 6 | innovants pour sauver la planète | 12 |
| France | 6 | Appel à projets A.G.I.R 2010 « Générateurs | |
| First Solar et EDF-EN alliés | 6 | électriques à énergie solaire » | 13 |
| Tarifs d'achat PV jusqu'en 2012 fixés..... | 7 | | |
| Mesures énergétiques pour les plus démunis..... | 8 | | |
| • Nouveaux Programmes | 9 | | |
| Porto-Rico | 9 | | |
| Production de panneaux solaires..... | 9 | | |
| • Programmes PED | 9 | | |
| Uruguay | 9 | | |
| Parc solaire PV | 9 | | |
| MENA | 9 | | |
| CTF pour Desertec..... | 9 | | |
| Oman | 10 | | |
| Installation de filiales..... | 10 | | |

Publiée par CYTHELIA sarl,
La Maison ZEN, Chef Lieu, F-73 000 Montagnole
Tel+ 33(0)4 79 25 31 75 Fax+ 33(0)4 79 25 33 09
Editeur: Alain Ricaud, ar@cythelia.fr, Rédaction : Mamadou Kane

● Editorial

Les spéculateurs et l'Etat providence.

Lorsque M. de Villepin, en Juillet 2006, promulgua un des tarifs les plus élevés au monde pour l'achat de l'électricité photovoltaïque, il ne savait pas à quel point il venait répondre à une longue attente et en même temps déclencher une fièvre spéculative sans précédent. En effet, dès le mois de Novembre 2009, anticipant une éventuelle baisse des tarifs d'achat, des dizaines de milliers de spéculateurs se sont empressés de déposer au tarif fort (0.60 €/kWh) des demandes auprès d'EDF, qui aurait ainsi reçu 3000 dossiers par jour à traiter, contre une moyenne de 5000 par mois durant l'été ! Le gouvernement s'inquiétant sur le tard de la montée d'une gigantesque bulle - dont nous annoncions depuis plusieurs mois la venue imminente - a dû agir dans la précipitation en publiant une batterie de tarifs différenciés qui d'après les Echos « ont désamorcé la bombe » et d'après nous, ne règlent pas franchement la problématique « intégré, non-intégré ».

En matière de révision d'un tarif jugé trop élevé par les observateurs et les acteurs raisonnables, tout avait en effet bien commencé, avec l'annonce de la création d'un tarif intermédiaire dit « d'intégration simplifiée ». Ce tarif aurait dû permettre de mieux couvrir le marché des bâtiments existants, de logements et de bureaux dont les surfaces disponibles en toiture auraient pu ainsi être valorisées à moindre coût grâce à des solutions techniques simples ne touchant pas à l'étanchéité et utilisant des modules PV standards correctement ventilés. Cette stratégie aurait permis de créer de nombreux emplois pour la conception, la pose et l'entretien des équipements, et elle aurait apporté aux collectivités, à certains acteurs sociaux (OPHLM), et au secteur privé des revenus supplémentaires par la valorisation de leur patrimoine.

Les nouveaux tarifs d'achat publiés au Journal Officiel le 14 janvier 2010 (voir en p.7) comportent bien un tarif à 42 c€/kWh d'« intégration simplifiée au bâti », mais à condition que « le système photovoltaïque remplace des éléments du bâtiment qui assurent le clos et couvert, et assure la fonction d'étanchéité », ce qui rend ce tarif difficile d'accès pour l'existant et ferme ainsi la porte du plus gros du marché. Cependant, sauf à vouloir donner une continuité aux systèmes faussement intégrés au bâti du type « Intersole », on ne

comprend pas cette nouvelle notion de prime d'intégration simplifiée. De plus, les nouveaux tarifs n'encouragent pas les projets architecturaux innovants sur les bâtiments neufs et les bâtiments à énergie positive - hors bâtiments d'habitation - ceux-ci n'étant apparemment plus éligibles à la prime d'intégration.

Ce qu'aucun commentaire ne rapporte, c'est que compte tenu de l'écroulement du prix des modules depuis le 4ème trimestre 2008, le tarif aurait dû répercuter une baisse de l'ordre de 20% au printemps 2009 et ne l'a pas fait; ce qui n'a pas été fait restait donc à faire. Pour essayer de nous convaincre de la justesse des nouveaux tarifs, nous avons conduit six simulations qui reprennent quelques cas emblématiques.

Pour Mme Durand, 3kW de multi-cristallin intégré sur son toit lui coûtant 7,5 € HT/Wc installé, éligible au tarif à 0.58, avec crédit d'impôt et TVA à 5,5% en zone 1200 kWh/m²horiz.an, le CGA (Coût Global Actualisé) sera de 0,27 €/kWh, le TRA (Temps de Retour Actualisé) de 9 ans et le TRI (Taux de Rentabilité Interne) de 12 %. Ce qu'on peut appeler du « Super Madoff » ! Voilà pourquoi l'on peut voir de plus en plus de petites camionnettes sillonnant la France entière avec en bandeau « investissez dans une toiture photovoltaïque pour votre retraite »... mais ça, on le savait déjà. Ce que madame Durand ne sait pas, c'est qu'elle aurait pu payer son installation 6 €/Wc. Pour ce segment, ce sont donc les installateurs qui gagnent !

Pour M. Delécole, 30 kW de multi-cristallin intégré sur le toit de l'école du village, coûtant 4,80 € HT/Wc installé, éligible au tarif à 0.58, en zone 1200 kWh/m² horiz.an, le CGA sera de 0,34 €/kWh, le TRA de 12 ans et le TRI de 9%. Conseils généraux et conseils régionaux peuvent se féliciter, la barre est encore au plus haut. Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, il ne reste plus qu'à créer les SEM appropriées (Sociétés d'Economie Mixte) pour construire et gérer.

Pour Mme Vachette, agricultrice, 240 kW de multi-cristallin intégré sur les 2000 m² de sa grange fermée, lui coûtant 4,20 € HT/Wc installé, éligible au tarif à 0.50, le CGA sera de 0,29 €/kWh, le TRA de 12 ans et le TRI de 9 %. Elle a donc toujours intérêt à investir si son banquier veut bien lui prêter, plutôt que louer sa toiture à un opérateur. Et les cris d'orfraie de la Fédération nationale bovine protestant contre « un mauvais coup porté à l'élevage (sic) » n'y changeront rien. Madame Vachette sait bien que, en plus d'un bon

TRI, c'est un investissement qui va dans le sens du développement durable avec beaucoup moins de risque et de travail que la production du lait.

Pour M. Lafleur, horticulteur, 1 MWh de multi-cristallin intégré sur ses serres et faisant étanchéité, lui coûtant 3,70 € HT/Wc installé, éligible au tarif à 0.42, le CGA sera de 0,25 € /kWh, le TRA de 13 ans et le TRI de 8 %. Se posera sans doute pour lui le problème de la ventilation des modules en été, sauf à les installer justement en lieu et place des trappes de ventilation.

Pour M. Delusine, industriel, 240 kW de multi-cristallin rapporté sur le toit de l'usine de sa SAS, lui coûtant 4,00 € HT/Wc installé, éligible au tarif à 0.31, le CGA sera de 0,28 € /kWh, mais le TRA de 19 ans et le TRI de 3 %. Il est sûrement le grand perdant dans cette affaire, mais il peut toujours monter une Eurl, s'approprier l'installation – qui n'est pas partie intégrante de la toiture – et espérer qu'au-delà des 20 ans du contrat, elle donnera encore 80% de son productible à un tarif qui pourrait être le même que celui auquel il achètera (peut-être 0.20 € /kWh en 2030), arrondissant ainsi sa retraite par un revenu net de 35 000 € /an.

Pour la société E, opérateur, 10 MWh de First Solar en centrale plein champ - sans suivi et avec défrichage - lui coûtant 3,4 € HT/Wc installé, en zone 1200 kWh/m² horiz.an, éligible au tarif à 0.33 avec un coeff de zone de 1.08 et transfo HT, le CGA sera de 0,22 € /kWh, le TRA de 15 ans et le TRI de 6 %. Outre le fait qu'on ne comprend toujours pas à quoi servent les centrales en plein champ (d'une part, le coût asymptotique de l'électricité produite par ces dernières ne peut rejoindre le coût de production de l'électricité des centrales conventionnelle, d'autre part le PV mondial n'a pas besoin des centrales françaises au sol pour accélérer sa courbe d'apprentissage), nous continuons à nous interroger sur le cadeau fait par les abonnés à EDF-EN via la CSPE (voir édito LLS Août 2009).

A travers ces quelques exemples, nous avons vérifié que dans l'absolu, les nouveaux tarifs ne lèsent ni les particuliers, ni les installateurs, pas plus que les opérateurs ou les maîtres d'ouvrage. Maintenant, il faut reconnaître que relativement les uns aux autres, la situation est plus différenciée ; les centrales au sol qui bénéficient d'un meilleur tarif que du PV rapporté sur un toit industriel, c'est franchement choquant. Certains vont donc devoir revoir entièrement leur « business model ». Mais c'est ainsi, dans une économie aidée, les gagnants et les perdants tournent en fonction des aides, pas toujours de façon rationnelle.

En fait, nous ne demandons pas quatre tarifs définis dans un arrêté de 10 pages d'une telle complexité, nous demandons : d'établir une modulation tarifaire simple pour les trois applications : plein champ, rapporté et intégré, afin de permettre une meilleure répartition pour tous sur tout le territoire ;

de diminuer les tarifs de 8 à 10% par an chaque année au lieu de les lier à un indice de construction (en les associant à une baisse des coûts constatés par une commission ad-hoc) ; d'élaborer une charte sur l'utilisation des sols pour le PV ; de diminuer le tarif pour les centrales en plein champ à une valeur telle qu'il ne crée pas de situations indécentes ; d'établir un tarif proche de 0.40 € /kWh aujourd'hui pour tout ce qui est rapporté au bâti y compris pour les particuliers : cela aurait libéré la contrainte de l'échauffement des modules mal ventilés, et du remplacement de toitures pour la réhabilitation d'ancien. De ne maintenir le tarif de 0.60 € /kWh qu'à la condition qu'il y ait véritable intégration (parking exclus) et afin d'inciter le public à investir dans l'isolation, une prime à la sobriété et à l'efficacité aurait dû, à notre avis, remplacer la moitié de la fameuse prime à l'intégration tant il est vrai que ça n'est qu'à la condition de baisser nos consommations que nous pourrions atteindre l'objectif des 20% de renouvelables en 2020.

Certes, les petites installations pour le grand public se voient confortées ; on peut aussi se réjouir de la fin des bâtiments jusqu'à présent jamais utilisés mais construits seulement dans le but de bénéficier de la prime d'intégration. Mais pour les autres segments du marché, avec cette nouvelle usine à gaz tarifaire qui devrait perdurer jusqu'à fin 2011, en plus des files d'attente interminables chez ERDF, beaucoup de dossiers risquent désormais d'encombrer nos tribunaux administratifs.

Les nouveaux tarifs auraient dû tenir compte d'une baisse significative du prix des modules, des très fortes rentabilités constatées pour des investissements sans risque, des recommandations du CLER et de l'excellent rapport de la CRE. En fait, l'arrêté des nouveaux tarifs au texte alambiqué, est sans doute le fruit de nombreux compromis entre ces demandes légitimes et les pressions des différents lobbies, chacun voyant midi à sa porte. Il est en tout cas perfectible, notamment par une simplification indispensable.

Enfin je tiens à dire que nous, acteurs de la filière photovoltaïque, seule rescapée dans la crise économique que nous vivons, sommes reconnaissants du soutien de la puissance publique, et ne cherchons pas à en abuser. La contre partie aux tarifs élevés, c'est la création d'entreprises et d'emplois : nous attendions de la part des syndicats professionnels des engagements sur ce point. Nous n'avons rien entendu d'autre que les cris hypocrites des spéculateurs.

AR